



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1092

Approbation d'un contrat de coréalisation entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et l'Association Pôle en scènes pour l'organisation d'un concert le 16 octobre 2021 dans le cadre du festival Karavel

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 OCTOBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1092 - APPROBATION D'UN CONTRAT DE COREALISATION ENTRE LA VILLE DE LYON / AUDITORIUM-ORCHESTRE NATIONAL DE LYON ET L'ASSOCIATION POLE EN SCENES POUR L'ORGANISATION D'UN CONCERT LE 16 OCTOBRE 2021 DANS LE CADRE DU FESTIVAL KARAVEL (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Avec plus de 252 000 spectateurs par saison et plus de 200 jours d'ouvertures par an, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon développe une programmation artistique et musicale d'excellence dans divers domaines de production et diffusion musicale.

Il s'associe régulièrement à d'autres institutions pour favoriser une diffusion de la musique la plus large et diversifiée possible.

Dans le cadre de la programmation de la saison 2021-2022 de l'Auditorium Orchestre national de Lyon et du festival Karavel, l'Auditorium de Lyon et l'Association Pôle en scènes s'associent pour l'organisation d'un spectacle le samedi 16 octobre 2021 à 18h00 à l'Auditorium de Lyon.

Imaginé par Mourad Merzouki, le défilé chorégraphique invite 15 danseurs à se défier sous le regard d'un jury de professionnel. Les 15 danseurs seront accompagnés par l'Orchestre national de Lyon.

Pour cet évènement, l'Auditorium de Lyon fournira sa grande salle en ordre de marche et assurera directement le travail de préparation des musiciens, la mise à disposition de son équipe technique et de ses équipements (son, lumières, tapis de danse, praticables), la location / achats des partitions et le paiement des droits inhérents, la prise en charge des voyages, transferts et hébergement du chef d'orchestre et la mise à disposition des loges.

L'Association Pôle en scènes assurera l'accompagnement technique, le travail de préparation des danseurs, les frais de voyages, les défraiements et les hébergements du personnel artistique et technique dont il a la charge, et les locations techniques et/ou achat de matériel nécessaires au spectacle, à l'exception du matériel mis à disposition par l'Auditorium.

Le budget total de cet évènement s'élève à 37 673 euros.

La prise en charge de ces dépenses est répartie à hauteur de 70% pour l'association Pôle en scènes et 30% pour l'Auditorium de Lyon dans la limite de 8 530 € pour l'Auditorium de Lyon et dans la limite de 29 143 € pour l'association Pôle en scènes.

La billetterie sera assurée par l'association et l'Auditorium de Lyon.

Les recettes de billetterie TTC globale seront réparties à hauteur de 70 % pour L'association Pôle en scènes et 30 % pour l'Auditorium de Lyon.

La jauge initiale de l'Auditorium est de 2 088 places. Compte tenu du contexte sanitaire et des dispositions réglementaires liées à l'épidémie de Covid-19, la jauge proposée à l'ouverture des ventes est fixée à 1 365 places.

Les tarifs pour cet événement sont ceux approuvés par la délibération du Conseil municipal de la Ville de Lyon n° 2021/791 du 27 mai 2021:

- Tarif plein : Série 1 : 39 € Série 2 : 25 €- Série 3 : 10 €;
- Tarif abonné : Série 1 : 32 € Série 2 : 20 €- Série 3 : 8 €;
- Tarif réduit (-50%) : Série 1 : 19,50 € Série 2 : 12,50 €- Série 3 : 8 €;
- Tarif dernière minute : 8 €

L'Auditorium de Lyon et l'association Pôle en Scènes déclineront la politique tarifaire de l'Auditorium de Lyon en termes de réduction :

- 50% pour les moins de 28 ans, demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA (sur présentation du dernier avis de paiement du mois en cours ou précédent) et titulaires de la carte mobilité inclusion mention invalidité (et à leurs accompagnateurs si mention « Besoin d'accompagnement ») ;
- 30% pour les professionnels du secteur culturel ;
- 10% pour les groupes.

Le contrat joint au présent rapport formalise les conditions de cette coréalisation.

Vu ledit contrat de coréalisation ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Le contrat de coréalisation susvisé, établi entre la Ville de Lyon / Orchestre national de Lyon et l'association Pôle en scènes pour l'organisation du spectacle le 16 octobre 2021 à l'Auditorium de Lyon, est approuvé.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit contrat et tout document afférent et à l'exécuter.
- 3- Les recettes seront imputées au chapitre 70 du budget annexe 07, opérations petites formations, décentralisation et les dépenses aux chapitres 011, 012 et 65 opérations petites formations, décentralisation du budget annexe 07.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET